

HOTELS RÉFÉRENCÉS PAR LE CE + CENTER PARCS

1er choix **OU** 2eme choixOPTION WEEK-END :

3 nuits maximum.
 Cette solution ne remet pas en cause l'attribution de chèques vacances ou de voyages subventionnés.

La Subvention du CE :

☛ 30% du coût du séjour plafonnés à 150€.

A partir de la 2^{ème} option, la subvention se fera au titre de l'option semaine.

OPTION SEMAINE :

Cette option entre dans le cadre des vacances familiales 2009.

Cette solution remet en cause l'attribution de chèques vacances et de Voyages subventionnés.

La subvention du CE :

- ☛ 30% du coût du séjour plafonnés à 250€ pour la 1^{ère} semaine.
- ☛ 25% du coût du séjour plafonnés à 200€ pour la 2^{ème} semaine.
- ☛ 20% du coût du séjour plafonnés à 150€ pour la 3^{ème} semaine.

Nous vous informons qu'à compter de ce jour pour tous vos séjours dans ces hôtels, nous vous demandons de bien vouloir retirer au CE ou sur le site Internet du CE une attestation à faire remplir par les hôteliers le jour de votre départ et d'y joindre votre facture.

Nous comptons sur votre compréhension.

PARTENAIRES	TEL	FAX
ALTI 1000 ●	04 50 73 51 90	04 50 73 54 17
LE BLONAY ●	04 50 75 28 23	/
HOTEL CENTRAL ●	05 59 26 31 99	05 59 51 05 61
HOTEL DU GOLF ●	02 97 56 88 88	02 97 56 88 28
LES CORNETTES ●	04 50 73 50 24	04 50 73 54 16
LA GAZELLE ●	04 73 79 50 26	04 73 79 89 03
LE GRIOU ●	04 71 47 06 25	04 71 47 00 16
L'ORÉE DU BOIS ●	02 51 58 84 04	02 51 58 81 78
LE PUY FERRAND ●	04 73 65 18 99	04 73 65 28 38
REVE DE SABLE ●	05 46 06 52 25	05 46 06 49 87
LE ST IGNACE ●	05 59 54 03 10	05 59 54 03 09



Note n°23
<http://www.cembda18.net/>
 Affichage jusqu'au 13/02/09

Le Vice-Président de la Commission

Xavier PESSON

